



**Arrêté n° 2021-26 du 23 AVR. 2021
fixant le programme philatélique des TAAF pour l'année 2022**

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'avis de la commission philatélique des TAAF du 4 mars 2021 ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

Arrête :

Art. 1^{er} : Le programme philatélique des Terres australes et antarctiques françaises de l'année 2022 est fixé comme suit :

- 250^e anniversaire de la découverte de l'archipel Crozet ;
- 250^e anniversaire de la découverte de l'archipel Kerguelen ;
- 125^e anniversaire du Sphinx des glaces - Jules Verne ;
- Les pionniers de l'Antarctique ;
- Bénédicte Ardouin (1935-2016) et Pointe Bénédicte (Amsterdam) ;
- Administrateur supérieur Claude Piéri (1922-2002) ;
- Naufrage et archéologie : le Meridian (Amsterdam) ;
- Pétrel à menton blanc (Crozet) ;
- Série Les fonds marins des TAAF : 1 - les îles Eparses ;
- Minéral : serpentine ;
- Base étoilée ou lever de lune sur l'île de l'Est (Crozet) ;
- Mission de ravitaillement du *Marion Dufresne* à Kerguelen ;
- L'*Astrolabe* et l'*Aurora Australis* (terre Adélie) ;
- Maintenance du relais 26 - Mont Fernand – Amsterdam ;
- Des robots au service de la science (terre Adélie).

Art. 2 : Le directeur de cabinet du préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le Préfet, administrateur supérieur
des Terres australes et antarctiques françaises

